



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

**Carte nationale de sensibilité au
danger prévisible de feux de forêt et de végétation**

Juillet 2023

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir · Mobiliser · Accélérer

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**



feux-foret.gouv.fr

Préambule

Sous l'effet du changement climatique, le territoire européen de la France (hexagone et Corse) devient progressivement et de plus en plus exposé à des risques de feux de forêt et de végétation.

Afin que chacun - puissance publique, citoyens, acteurs économiques et associatifs – soit mieux informé et puisse mieux tenir compte de cette évolution déjà à l'œuvre, **le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a élaboré une carte qui permet d'estimer la sensibilité du territoire européen de la France (hexagone et Corse) au danger prévisible des feux de forêt et de végétation.**

La carte a aussi pour objectif de répondre à la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, qui dispose que l'Etat élabore une carte, mise à la disposition du public et révisée au moins tous les cinq ans, analysant la sensibilité de l'hexagone et de la Corse au danger prévisible de feux de forêt et de végétation.

Cette action s'ajoute aux différentes actions réalisées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en amont de l'été 2023 :

- **première campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage**, comportant notamment l'envoi d'une brochure à 2,2 millions d'adresses localisées à proximité d'espaces forestiers, en mars dernier.
- **campagne de sensibilisation sur les bons réflexes à adopter pour éviter les feux de forêt et de végétation** (pour mémoire, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine) ou pour y faire face, lancée mi-mai ;
- **publication quotidienne d'une météo des forêts par Météo-France**, depuis le 1^{er} juin dernier.

Le présent dossier de presse propose aussi un rappel de l'essentiel sur ces trois actions, ainsi que sur le fonds vert.

Sommaire

1. La carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation.....	4
• Que représente la carte nationale de sensibilité aux feux ?	4
• Comment lire et interpréter la carte ?	5
• Quelles sont les données utilisées pour établir la carte ?.....	6
• Quelle méthode a été retenue pour établir la carte ?	7
• Quelles sont les différences entre la carte de sensibilité aux feux et un PPRIF ?	8
• La cartographie.....	10

...Et le rappel de l'essentiel sur :

2. La météo des forêts, en service depuis le 1er juin.....	11
• Qu'est-ce que la météo des forêts ?.....	11
• Pourquoi lancer la météo des forêts ?.....	11
• Comment est élaborée la météo des forêts ?.....	12
• Quelle différence entre la météo des forêts et les informations fournies par Météo-France pour lutter contre les feux ?	12
• Appui opérationnel à la lutte contre les feux	12
3. La culture du risque pour adopter les bons réflexes.....	13
• Pour la première fois, la campagne s'appuie sur des spots TV.....	13
• Quatre bons réflexes au cœur de la campagne 2023	13
• Davantage toucher les plus jeunes	14
• Les messages de prévention doivent être compris et suivis par tous	14
• Ayons les bons réflexes !.....	15
• La campagne fait suite à celle sur les obligations de débroussaillage.....	16
4. Le fonds vert pour soutenir les actions de prévention des collectivités territoriales.....	17

1. La carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation

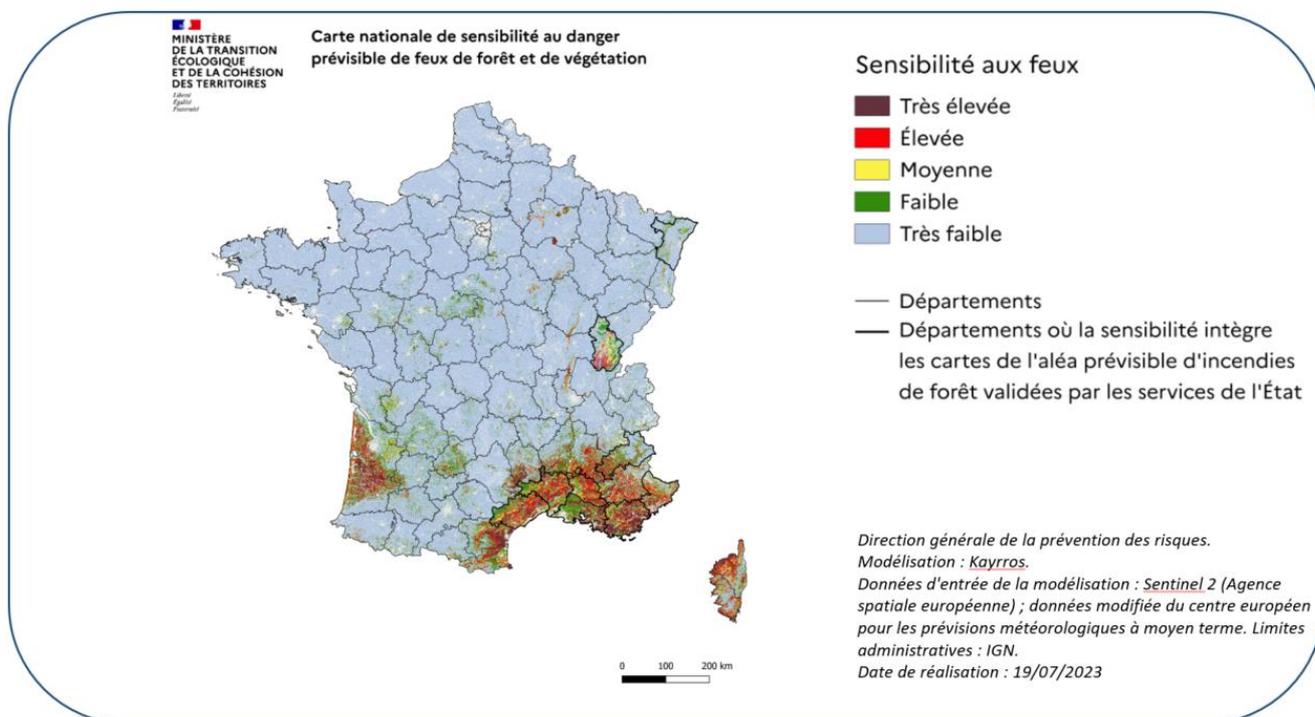
- Que représente la carte nationale de sensibilité aux feux ?

A partir d'un modèle probabiliste et d'un dispositif d'intelligence artificielle, la carte (appelée ci-après « carte de sensibilité aux feux ») représente la sensibilité du territoire de l'hexagone et de la Corse au danger prévisible de feux de forêt et de végétation parcourant une superficie d'au moins 20 hectares.

Cette carte est représentative d'une saison de feux en situation actuelle et de court terme. Elle ne projette donc pas les évolutions prévisibles de la sensibilité aux feux qui seront causées par le changement climatique à des horizons plus lointains (par exemple 2030 ou 2050). En revanche, étant basée sur des données statistiques récentes, elle intègre les effets du changement climatique qui sont déjà perceptibles sur la période récente.

La notion de « sensibilité aux feux » reflète la probabilité du territoire à être touché par un feu de plus de 20 hectares. Elle est représentée selon 5 niveaux allant de sensibilité très faible à très élevée, selon un code couleur usuel. Au-delà, il convient aussi de considérer que l'activité humaine est un déterminant fort du déclenchement des incendies.

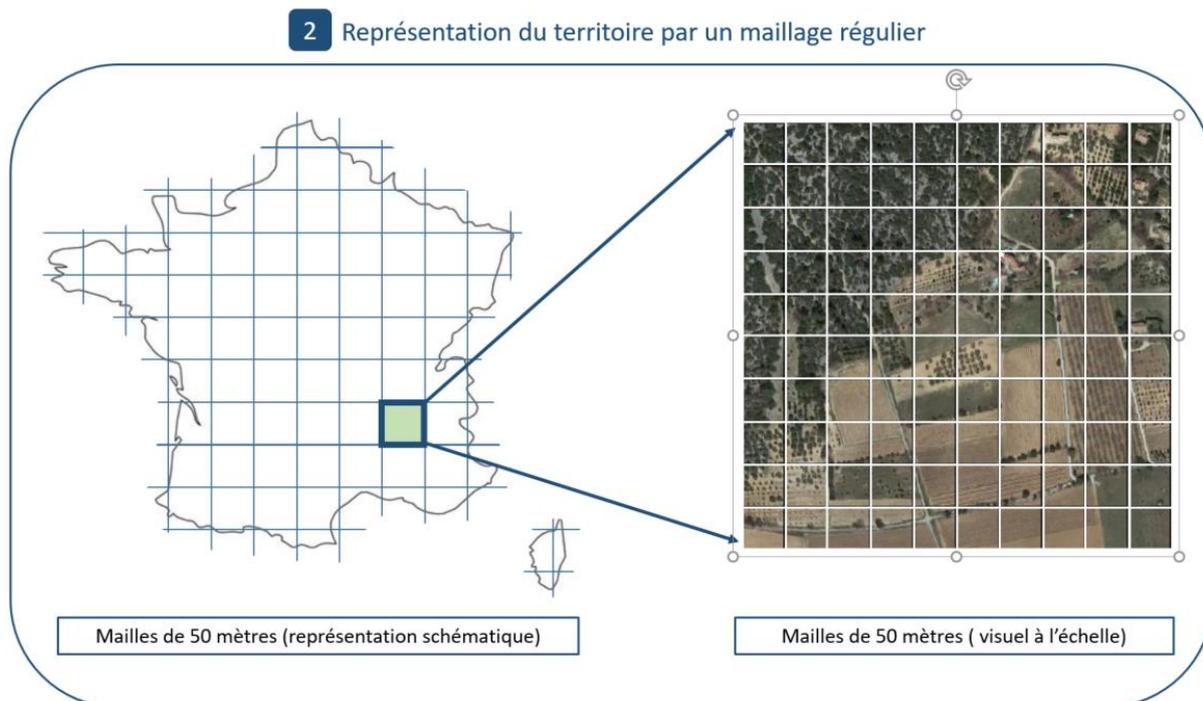
1 Sensibilité de l'Hexagone et de la Corse au danger de feux de forêt et de végétation (feux d'au moins 20 hectares, pour l'horizon temporel actuel)



La saison des feux prise en compte s'étend du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Ainsi, la carte ne prend pas en compte les feux susceptibles de se produire en dehors de cette période, en particulier les feux d'écobuage (ou feux dirigés). L'objectif est en effet d'apporter une information caractérisant la saison la plus propice aux feux de forêt et de végétation, lorsque le danger peut atteindre des niveaux élevés.

- **Comment lire et interpréter la carte ?**

La sensibilité aux feux est estimée sur l'ensemble du territoire hexagonal et de la Corse. Pour les besoins de la modélisation, **le territoire est représenté par un ensemble de mailles carrées de 50 mètres de côté (soit au total environ 221 millions de mailles).**



Pour chacune de ces mailles, le modèle estime la corrélation statistique entre les feux observés et un ensemble de caractéristiques locales telles que l'occupation du sol, la présence de végétation, la topographie et les conditions climatiques. Le modèle estime, pour chaque maille, compte tenu de ces caractéristiques locales, la propension qu'elle soit touchée par un feu d'au moins 20 hectares, afin d'en déduire les cinq niveaux de sensibilité aux feux. Ainsi, pour chaque maille, le modèle identifie les caractéristiques qui expliquent le plus la sensibilité de cette maille aux feux de plus de 20 hectares.

Une sensibilité faible signifie que, pour des conditions climatiques et d'état de la végétation globalement équivalentes à celles observées lors des dernières années, il est peu probable qu'un feu de plus de 20 hectares touche cette maille. Au contraire, une sensibilité élevée signifie que pour des conditions comparables, la maille est exposée à un risque significatif d'être touchée par un feu d'au moins 20 hectares. Les espaces agricoles ou occupés par de la végétation apparaissent également comme sensibles aux feux de plus de 20 hectares, ce qui est cohérent avec le fait qu'en 2022, près de 10 000 hectares de végétation (hors forêt) ont brûlé. Au total, en 2022, 72 000 hectares de forêt et de végétation ont brûlé. D'après la modélisation, les forêts

présentent divers niveaux de sensibilité aux feux, selon par exemple leur exposition (ubac ou adret) ou selon d'autres facteurs (teneur en eau, type de forêt) que le modèle a appris à identifier.

Cette approche ne permet pas de prendre explicitement en compte l'action humaine sur les feux de forêt. L'action humaine est déterminante à deux égards. D'une part, en France, 90 % des feux de forêt et de végétation sont d'origine humaine et principalement causés par un comportement imprudent (jet de mégot, travaux provoquant des étincelles, etc.). D'autre part, la politique publique de prévention et de lutte contre les feux est encore, à l'heure actuelle, diversement déployée sur le territoire. Toutefois, l'action humaine est implicitement prise en compte dans le sens où le modèle a été construit à partir d'informations décrivant les feux passés, lesquels dépendent des comportements humains et des politiques de prévention et de lutte contre les feux.

La carte de sensibilité aux feux peut être lue et utilisée à plusieurs échelles.

Elle peut l'être à l'échelle des mailles du modèle. Dans ce cas, il est recommandé de prendre en compte la sensibilité aux feux des mailles voisines de la maille considérée, afin d'avoir une appréhension correcte du contexte dans lequel elle se situe.

La carte peut également être lue et utilisée à l'échelle d'un ensemble de mailles, comme par exemple à l'échelle d'une commune. Les facteurs géographiques, environnementaux et d'occupation du sol présents sur le territoire de la commune sont en effet pris en compte dans le modèle et corrélés à la sensibilité aux feux.

Les zones représentées en blanc sur la carte sont des zones considérées par le modèle comme très peu sensibles ou bâties, y compris des zones pouvant comporter de l'habitat relativement diffus.

• Quelles sont les données utilisées pour établir la carte ?

De nombreux facteurs déterminent le risque d'incendie. Les facteurs qui expliquent statistiquement le mieux les feux observés au cours des années passées ont été sélectionnés et intégrés à la modélisation utilisée pour établir la carte de sensibilité aux feux.

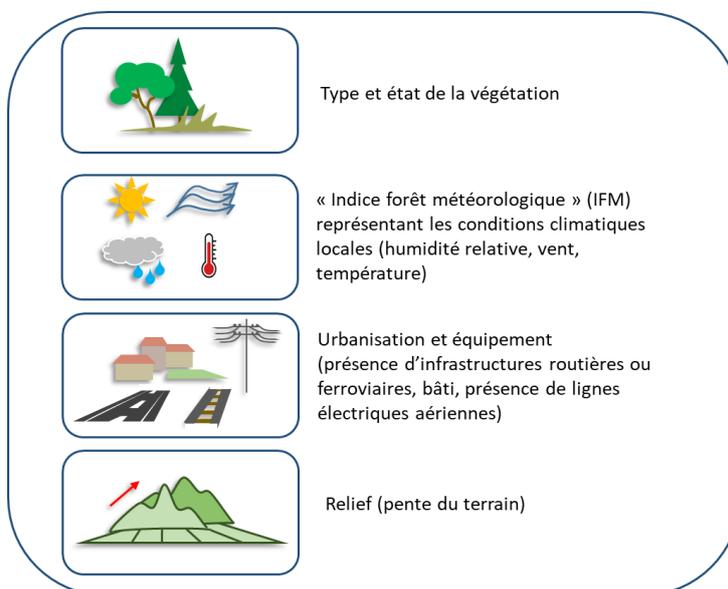
Ont ainsi été intégrées au modèle des **informations observées à partir d'images satellitaires décrivant la densité et la santé de la végétation, la teneur en eau de la végétation, le type de végétation.**

Des **informations décrivant les conditions climatiques locales** ont été intégrées au modèle, dont notamment la température, l'intensité et l'orientation du vent, un indice de sécheresse. Pour la modélisation, ces données sont agrégées en un indice appelé « indice feu météo », couramment utilisé par la profession.

Les **données sur les feux passés** sont également intégrées. En particulier, le modèle considère qu'une zone qui a été touchée par un feu ne brûlera pas à nouveau dans les trois années qui suivent ce feu.

Enfin, le modèle utilise aussi **des informations décrivant le relief** (pente du terrain) **et l'occupation du sol** (proximité de zones urbanisées, d'infrastructures de transport, de lignes électriques qui peuvent être à l'origine d'un feu).

3 Données observées utilisées pour établir la carte

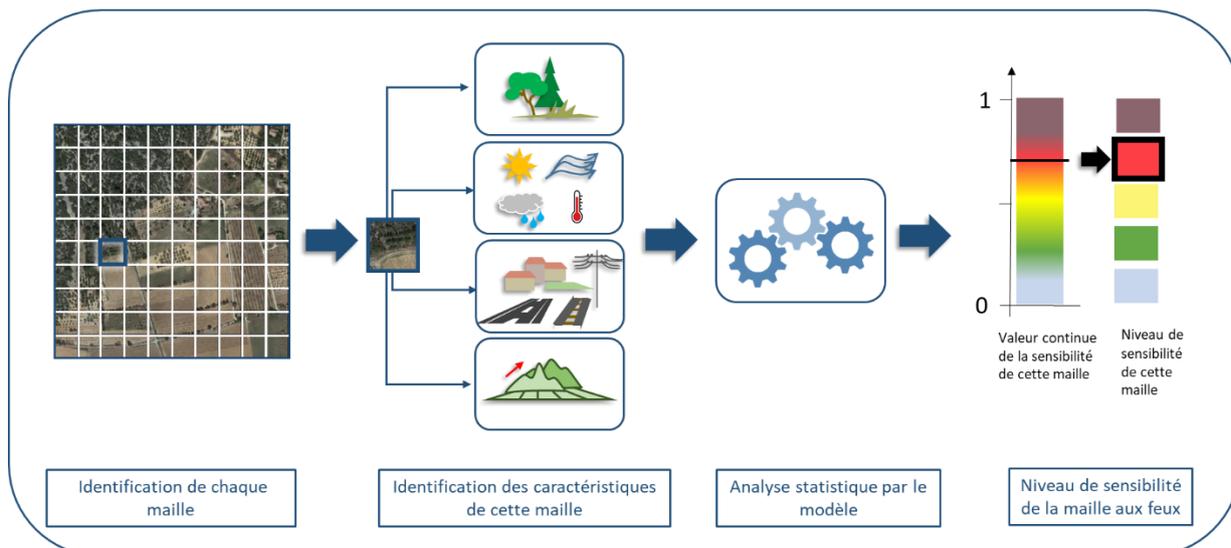


- **Quelle méthode a été retenue pour établir la carte ?**

A partir d'images satellitaires, de mesures sur le climat et son évolution récente ainsi que d'observations des feux passés, un modèle statistique a été construit pour estimer la sensibilité du territoire à être touché par un feu de forêt ou de végétation brûlant une superficie d'au moins 20 hectares.

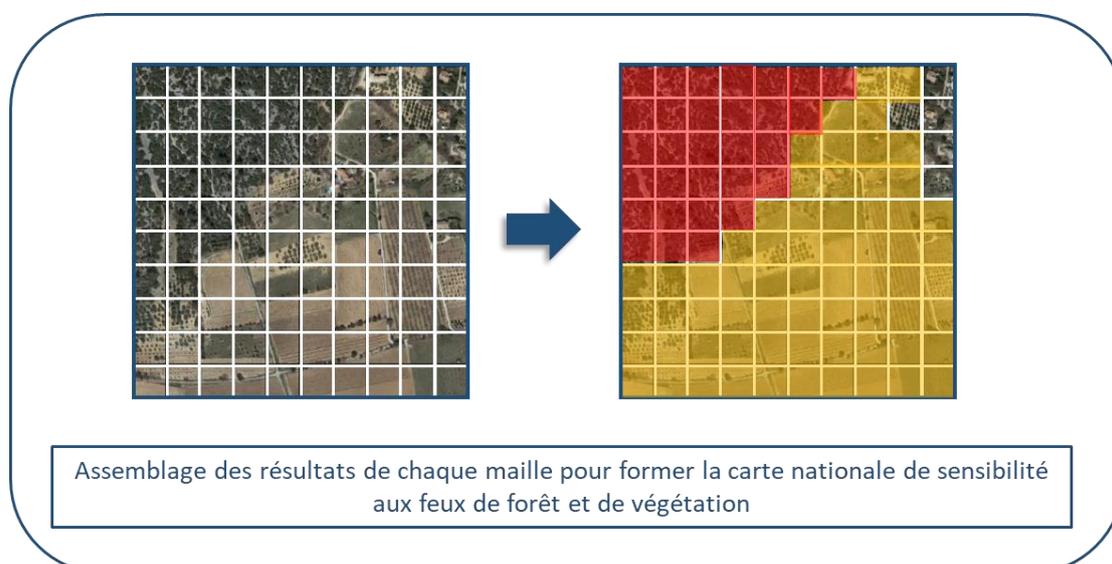
Cette modélisation est principalement mathématique et probabiliste. Cela signifie qu'au contraire d'une modélisation du phénomène physique du feu, elle ne vise pas à expliquer les causes de son éclosion et de sa propagation. Grâce à des méthodes d'apprentissage automatique, elle met en évidence des corrélations entre des caractéristiques locales et le fait qu'un feu **puisse toucher** certaines parties du territoire.

4 Calcul de la sensibilité aux feux de chaque maille de 50 mètres de côté



Le principal résultat qui ressort du modèle est, pour chaque maille, sa sensibilité aux feux de plus de 20 hectares. Cette sensibilité peut prendre des valeurs numériques variées, qui sont ensuite **regroupées selon cinq niveaux**. Pour la cartographie, il est procédé à l'assemblage du résultat obtenu pour chaque maille afin de constituer la carte nationale.

5 Cartographie



- Quelles sont les différences entre la carte de sensibilité aux feux et un PPRIF ?

Lorsqu'une commune ou un ensemble de communes est dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt (PPRIF) en vigueur, le règlement et la carte de zonage réglementaire du PPRIF prévalent sur la carte de sensibilité aux feux.

En effet, à la différence d'un PPRIF, **la carte de sensibilité aux feux ne produit pas d'effet juridique direct**. En particulier, elle n'est pas opposable et ne réglemente pas, par elle-même, l'utilisation des sols. En revanche, elle constitue une source d'information de référence qui, notamment en l'absence de cartographie de l'aléa, peut être utilisée par les autorités publiques, en particulier celles compétentes en matière d'urbanisme, pour estimer le risque associé aux feux de forêt.

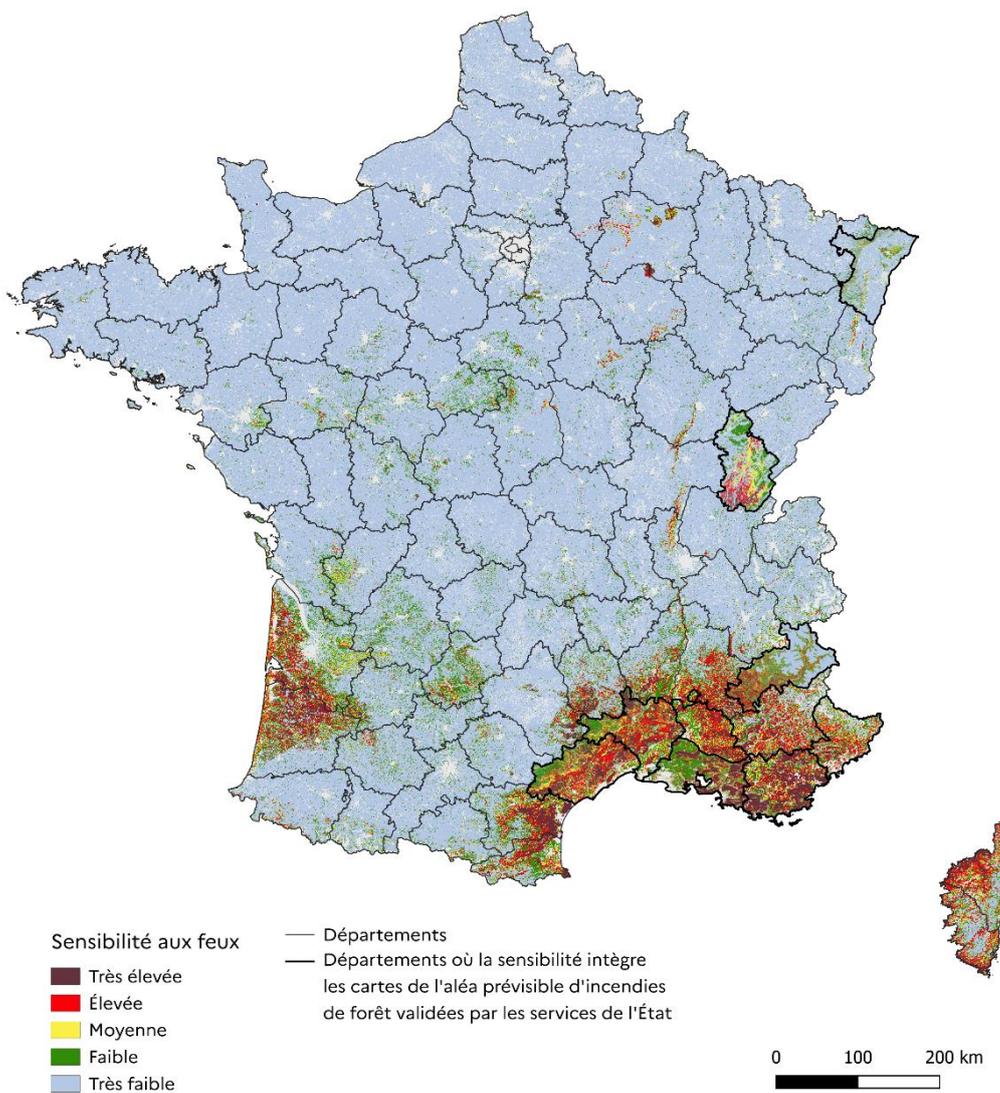
La carte ne représente pas la même information que celle figurant sur les cartes d'aléa des PPRIF. Ces dernières sont élaborées à partir d'une estimation de la puissance du front de feu (énergie par unité de temps et par mètre de front de feu). Le calcul de la puissance de front de feu est réalisé sur la base de l'hypothèse selon laquelle toute la masse végétale combustible brûle en cas de survenance d'un feu, sans prendre en compte le caractère aléatoire des phénomènes de feux de forêt et de végétation. Cette approche est donc différente de celle utilisée pour établir la carte de sensibilité aux feux.

Pour quelques départements, les services de l'Etat avaient déjà produit une carte (ou des cartes) de l'aléa prévisible de feux de forêt, rendue(s) publique(s) et utilisée(s) en urbanisme. Ces cartes ont été intégrées à la carte nationale de sensibilité aux feux. Les départements concernés sont les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, le Jura, le Bas-Rhin, le Var et le Vaucluse. En Lozère, une telle carte est en cours d'élaboration.

- La cartographie


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt et de végétation



Direction générale de la prévention des risques. Modélisation : Kayrros.
Données d'entrée de la modélisation : Sentinel 2 (Agence spatiale européenne); données modifiée du centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme. Limites administratives : IGN.
Date de réalisation : 19/07/2023

2. La météo des forêts, en service depuis le 1er juin

- Qu'est-ce que la météo des forêts ?

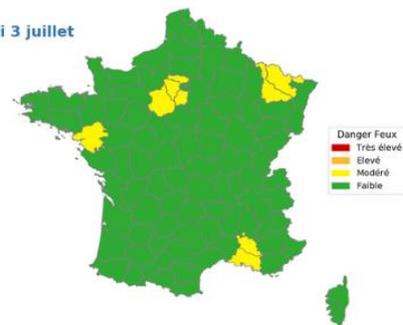
Les conditions météorologiques ont une forte influence sur la sensibilité de la végétation au feu et sur la propagation une fois l'incendie déclenché. Météo-France a lancé le 1^{er} juin 2023 la météo des forêts, une carte indiquant le niveau de danger de feu sur l'hexagone et la Corse. Cette information est établie à partir des observations et prévisions de plusieurs paramètres météorologiques (pluie, humidité de l'air, température, force du vent), de l'état de sécheresse de la végétation et de l'occupation des sols dans le département.

La météo des forêts est délivrée chaque jour à 17 h pour les deux prochains jours sous la forme de deux cartes (la première pour le lendemain et la seconde pour le surlendemain).

Le niveau de danger de feu est précisé par département avec une échelle à quatre niveaux : faible, modéré, élevé et très élevé. Elle est symbolisée à l'aide d'un code couleur usuel (vert, jaune, orange et rouge).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTÉO FRANCE
Météo des forêts
Niveau prévu de danger feu
Diffusion : dimanche 2 juillet 2023 à 17h00

Lundi 3 juillet



La Météo des forêts estime le danger de feu prévu à partir des conditions météorologiques. La Météo des forêts n'informe pas sur les feux en cours.

Mardi 4 juillet



pour le 3 juillet : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé
pour le 4 juillet : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé

La météo des forêts relaie les messages de prévention visant à limiter les départs de feux établis par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. La météo des forêts est disponible sur [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com) et sur l'application mobile de Météo-France. Elle pourra également être relayée par les médias.

La météo des forêts n'est pas une carte des incendies en cours ou à venir.

- Pourquoi lancer la météo des forêts ?

Sous l'effet du changement climatique, la majeure partie du territoire métropolitain est vulnérable aux incendies de forêt et de végétation. 9 départs de feu sur 10 sont d'origine humaine. La moitié est due à des imprudences ou des comportements dangereux. 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 m des habitations.

La météo des forêts indique les zones dans lesquelles les conditions météorologiques peuvent aggraver le risque de feux de forêts et de végétation.

La météo des forêts est conçue pour informer et sensibiliser le public au risque de feux de forêts et de végétation. Elle doit permettre à chacun d'adopter les bons réflexes au quotidien pour éviter les départs de feux.

- **Comment est élaborée la météo des forêts ?**

Météo-France estime le niveau de danger de feux à l'échelle du département à l'aide de l'indice de danger intégré, développé à partir des observations et des prévisions météorologiques et d'une simulation de l'état de sécheresse de la végétation. Cet indice synthétise les facteurs favorisant les départs et la propagation des incendies, comme le vent, les températures élevées, les humidités faibles, l'absence de précipitation, et résume ainsi la sensibilité de la végétation vivante au feu au plus fort de la journée.

La détermination du niveau de danger tient également compte dans chaque département de la surface occupée par les massifs forestiers et des interfaces forêt-habitat (cartographie fournie par l'Office national des forêts – ONF), des zones où les activités humaines peuvent déclencher des départs de feux.

- **Quelle différence entre la météo des forêts et les informations fournies par Météo-France pour lutter contre les feux ?**

La météo des forêts est une information départementale simplifiée, conçue dans un objectif d'information et de prévention du grand public.

La météo des forêts n'est pas destinée aux services d'incendie et de secours ni aux services de sécurité civile chargés de coordonner la lutte contre les feux. Ces derniers bénéficient d'une assistance spécifique de Météo-France sur tout le territoire pour les accompagner dans la gestion opérationnelle des moyens d'intervention. Elle comprend l'appui de prévisionnistes spécialisés et des outils d'aide à la décision très précis, adaptés aux besoins de la lutte contre les incendies.

- **Appui opérationnel à la lutte contre les feux**

Météo-France, au titre de ses attributions en matière de sécurité des personnes et des biens, évalue quotidiennement les dangers météorologiques d'incendie sur l'hexagone et la Corse, pour la sécurité civile qui coordonne la lutte contre les feux. Cet appui comprend la fourniture d'indices spécifiques et de données météorologiques expertisées, ainsi qu'une aide renforcée dans les départements les plus exposés.

La coopération entre Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les services d'incendie et de secours (SIS) et l'Association régionale de défense de la forêt contre les incendies (ARDFCI) permet d'affiner les analyses de la sensibilité de la végétation et l'appréciation du danger.

Dans le cadre du renforcement des moyens alloués à la lutte contre les feux, Météo-France étendra en 2023 son appui opérationnel renforcé à 35 départements (au lieu de 15 aujourd'hui). Des prévisionnistes spécialisés se relayeront au sein des centres opérationnels des zones Sud et Sud-Ouest. Un appui opérationnel a été également mis en place auprès du nouveau centre national de coordination avancé de la sécurité civile (CNCASC) à Nîmes et l'appui au centre opérationnel de gestion interministérielle des crises a été renforcé.

3. La culture du risque pour adopter les bons réflexes

Pour l'été 2023, le Gouvernement a lancé sa campagne annuelle grand public, dans une logique de développement de la culture du risque.

L'objectif de cette campagne est de faire connaître les bons réflexes à adopter face au risque de feu tant pour veiller à ne pas en être la cause que pour s'en protéger.

Elle répond à trois enjeux principaux :

- l'information et l'acculturation des publics sur les feux de végétation ;
- la protection des espaces naturels et des zones habitées ;
- le développement d'une culture du risque auprès du grand public.

Cette campagne de communication est déployée sur l'ensemble du territoire hexagonal et de la Corse de mi-mai à fin août via un plan média qui comprend la radio, du digital, un sponsoring TV d'une offre météo sur France Télévisions le matin et une opération d'influence avec Explore Media pour interpeller et mobiliser toutes les tranches d'âge, et les résidents comme les touristes.

• Pour la première fois, la campagne s'appuie sur des spots TV

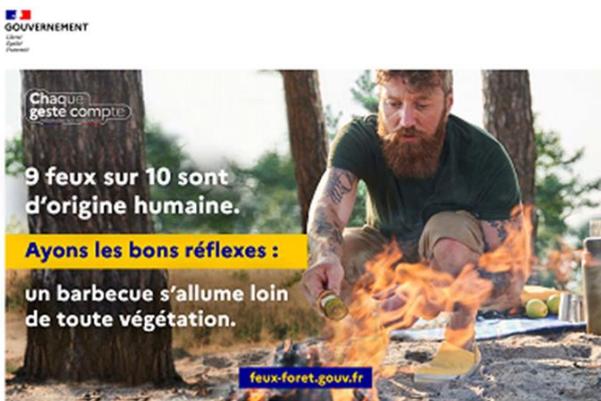
Il s'agit de sponsoring des bulletins météo sur France Télévisions qui est déployée du 19 juin au 25 août avant et après les bulletins météos, avec :

- sur France 2 :
 - 4 bulletins du lundi au vendredi de 7h10 à 9h05 ;
 - 3 bulletins du lundi au vendredi de 10h25 à 13h45 ;
 - 1 bulletin du lundi au jeudi à 00h30.
- sur France 3 dans « Météo à la carte » :
 - Un magazine pour mieux comprendre l'impact de la météo sur la vie quotidienne du lundi au vendredi à 12h55.

• Quatre bons réflexes au cœur de la campagne 2023

Pour la campagne 2023, un 4^{ème} réflexe sur le stockage de combustibles est mis en exergue pour veiller à l'éloignement des combustibles des habitations.

Cette communication situationnelle focalisée sur des gestes du quotidien vise à faire prendre conscience que les départs de feux peuvent être générés par des imprudences mais qu'ils peuvent aussi être évités grâce aux bons réflexes.



- **Davantage toucher les plus jeunes**

L'édition 2023 de la campagne comporte une opération d'influence avec Explore Media, une publication dans le *Journal de Mickey* et la promotion de la « Boîte à risques » feux de forêt et de végétation pour toucher les jeunes.

L'objectif est de les inciter à adopter les bons réflexes dès le plus jeune âge, et ainsi se protéger face au risque.

Il est prévu la diffusion d'un publi-rédactionnel de deux pages avec le *Journal de Mickey* ainsi que la promotion de la Boîte à risques « Feux de forêt et de végétation » qui a été présentée lors de la journée nationale « Tous résilients face aux risques » du 13 octobre 2022. Ce dispositif ludique destiné aux scolaires aborde le sujet des risques naturels de manière pédagogique. Par le jeu et la pédagogie, les messages de prévention permettent de faire prendre conscience que chacun peut être acteur de sa propre sécurité.

- **Les messages de prévention doivent être compris et suivis par tous**

Les territoires littoraux des façades atlantique et méditerranéenne connaissent une forte affluence touristique estivale, qu'il s'agisse des résidents ou des touristes (français ou étrangers).

Les usagers de la route sont aussi concernés par les feux, car ces derniers peuvent également être responsables d'un geste imprudent. Même s'il est désormais interdit de jeter un mégot sur la voie publique sous peine d'amende, cette mauvaise habitude reste encore présente. Un mégot mal éteint, abandonné dans la végétation sur une aire d'autoroute ou jeté par la fenêtre d'un véhicule peut être à l'origine d'un feu. Les vacanciers, résidant en France ou à l'étranger, sont tout autant concernés que les habitants des territoires exposés.

Bien souvent, ce sont les gestes du quotidien qui sont à l'origine des départs de feux, tels que jeter un mégot, allumer son barbecue au milieu de la végétation ou encore faire des travaux provoquant des étincelles à proximité de la végétation. Ces imprudences peuvent avoir de lourdes conséquences.

- **Ayons les bons réflexes !**

Les 4 bons réflexes au cœur de la campagne 2023 :

Feu et barbecue



J'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer.

Cigarette et mégot



Je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.

Travaux et étincelles



Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches. Je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

Stockage des combustibles



Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.

Que faire en cas de départ de feu ?

Alerter



Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu.

Se protéger



Je me mets à l'abri dans une habitation dont les abords sont débroussaillés en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler.

S'informer



Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.

- **La campagne fait suite à celle sur les obligations de débroussaillage**

Le 13 mars 2023, le Gouvernement a lancé une nouvelle campagne d'information sur les feux de forêt en ciblant en premier lieu les messages sur les obligations légales de débroussaillage (« OLD »), pour mieux les faire connaître, expliquer leur intérêt et faire savoir quand et comment débroussailler.

Cette campagne s'est déroulée jusqu'à mi-mai 2023.

Les OLD demeurent peu connues, ce qui explique pour beaucoup leur faible taux de réalisation, variable selon les territoires mais souvent inférieur à 30%. Pour faire connaître les OLD aux propriétaires concernés, expliquer l'intérêt des OLD pour leur propre protection et celle de la forêt et leur faire savoir quand et comment débroussailler, une plaquette pédagogique a été adressée à près de 2,2 millions d'adresses concernées par cette obligation.

Ce message de prévention a été relayé dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Pour savoir si une parcelle cadastrale est concernée par les OLD, il est aussi possible de se rendre sur le site feux-foret.gouv.fr.

4. Le fonds vert pour soutenir les actions de prévention des collectivités territoriales

Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est doté de 2 Mds€ pour 2023, à destination des collectivités et de leurs partenaires.

Pour prévenir les risques de feux de forêt, le fonds vert apporte un soutien financier supplémentaire aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales. Tout le territoire national y est éligible, avec une priorité donnée en 2023 à l'hexagone et à la Corse.

Les actions éligibles portent essentiellement sur l'amélioration de la protection des territoires situés à l'interface entre des massifs boisés ou végétalisés et des zones bâties, où naissent 80 % des feux.

Deux mesures permettent de soutenir les collectivités qui souhaitent investir dans des systèmes permettant une meilleure efficacité des obligations légales de débroussaillage.

Elles portent aussi sur l'amélioration de la connaissance et de l'information préventive, le développement de la culture du risque étant essentiel pour que chacun devienne acteur de sa sécurité et de la sécurité collective.

Outil novateur, le fonds vert permet à l'État d'apporter des financements en complément d'autres dispositifs de soutien comme le fonds Barnier.

Toute l'information nécessaire aux démarches des porteurs de projet est disponible en ligne, sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, à l'adresse ecologie.gouv.fr/fonds-vert.